

43^e NATIONALE D'ELEVAGE Saint Bernard - Dogue du Tibet - Aïdi



CENTRALE
CANINE



Charnoz sur Ain



22 et 23 Septembre 2018

Président du jury : Christian TESSIER

JURY	M. Christian TESSIER	Saint-Bernard Poil Court Femelles	Classes intermédiaire et ouverte	
		Saint-Bernard Poil Long Femelles	Classe intermédiaire	
	M. Benoît Thévenon	Saint-Bernard Poil Court Mâle	Classes intermédiaire et ouverte	
		Saint-Bernard Poil Long Femelle	Classe ouverte	
		Saint-Bernard	Classes baby, puppy, débutant	
		Aïdi	toutes classes	
	Mme Sylviane RATTON	Saint-Bernard	Classe jeune	
		Saint-Bernard Poil Long Mâle	Classes intermédiaire et ouverte	
	M. Christian JANES (A)	Saint-Bernard	Classes champion et vétérans	
		Dogue du Tibet	toutes classes	
	<i>des modifications du jury pourraient intervenir en fonction du nombre de chiens engagés par classe</i>			

Programme :

Le samedi 22 septembre
de 14 h à 16 h 30 TAN
de 17 h à 18 h Conférence Dogue du Tibet
20 h Repas de Gala au château de
Messimy à Charnoz sur Ain

Le dimanche 23 septembre
8 h 00 Entrée des chiens
9 h 00 Début des jugements
12 h 00 Vin d'honneur
14 h 30 Concours jeune présentateur
15 h 30 Ring d'honneur

N'oubliez pas de vous munir :

- ◆ du passeport européen pour les chiens provenant de l'étranger
- ◆ du certificat de vaccination antirabique pour les chiens provenant de l'étranger
- ◆ du Certificat de naissance ou pedigree pour la confirmation ou le TAN
- ◆ de la carte de tatouage

Buvette et restauration sur place
Repas samedi et dimanche midi (10 €) :
BARBECUE Poulets, côtelettes, frites, dessert, boisson

Samedi soir : Repas de Gala (sur réservation : 32 €)

Apéritif

Kir et ses feuilletés

Gâteau d'aubergine tiède au cœur de rouget
et coulis de tomate

Cendrillon de volaille aux écrevisses sauce catholarde

Plateau de fromages ou fromage blanc

Majesté aux framboises, coulis de fruits rouges

Boissons :

Chardonnay de l'Ardèche – Vin Pays d'OC « Petit Pont »

Eau plate et gazeuse – café

Clôture des engagements :
8 Septembre 2018 Date de réception

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement resteront acquis au Club, afin de régler les frais engagés pour la préparation de l'exposition.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant. Ne seront pris en compte que les engagements accompagnés du montant de l'inscription. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition exception faite de la classe de Lot d'affixe ;

Le montant de l'engagement restera acquis au club si un chien inscrit ne se présente pas à l'exposition ou un chien refusé à l'entrée par le vétérinaire qui contrôle, dont la décision est sans appel (voir paragraphe «service vétérinaire»).

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

l'âge du chien est calculé au jour du jugement.

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à moins de 24 mois.

CLASSE JEUNE - Pour les chiens âgés de 9 à moins de 18 mois.

A partir de 15 mois, l'exposant peut inscrire en classe jeune si le chien a moins de 18 mois, en classe intermédiaire s'il a moins de 24 mois, ou en classe ouverte s'il estime que le chien est suffisamment développé.

Le propriétaire est seul à estimer s'il inscrit son chien en jeune, intermédiaire ou ouverte, sachant que seules les classes intermédiaire et ouverte ouvrent droit à l'attribution du CACS.

CLASSE CHAMPION - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés d'au moins 15 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE DEBUTANT - Pour les chiens âgés de 9 à moins de 12 mois.

CLASSE PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 à moins de 9 mois.

CLASSE BABY - Pour les chiens âgés de 4 à moins de 6 mois.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 7 ans.

LOT D'AFFIXE - un minimum de trois et un maximum de cinq sujets de la même race et même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne (du même affixe) même si cette dernière n'en est pas la propriétaire.

LOT DE REPRODUCTEUR - un mâle ou une femelle accompagné au minimum de trois et au maximum de cinq de ses chiots (au premier degré, à savoir fils ou filles).

COUPLES : un mâle et une femelle de la même race et de la même variété, appartenant au même propriétaire »

PAIRES : 2 chiens de même sexe, de même race et de même variété appartenant au même propriétaire

(1) N.B. : Sont considérées comme classes individuelles les classes INTERMÉDIAIRE, OUVERTE, JEUNE, CHAMPION DE BEAUTÉ, DEBUTANT, PUPPY, CHIOT, VÉTÉRAN.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution qui restera acquise au CFSBDT si après examen elles sont reconnues sans fondement.

RESPONSABILITÉ - Le club organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le club organisateur ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe Réclamations).

REFUS OU EXCLUSIONS

- des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
 - ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Le ring d'honneur sera jugé par un jury collectif.

Dans le cas où les classes comptant pour l'attribution du CACS seraient jugés par des juges différents, le CACS serait attribué par le jury collégial

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

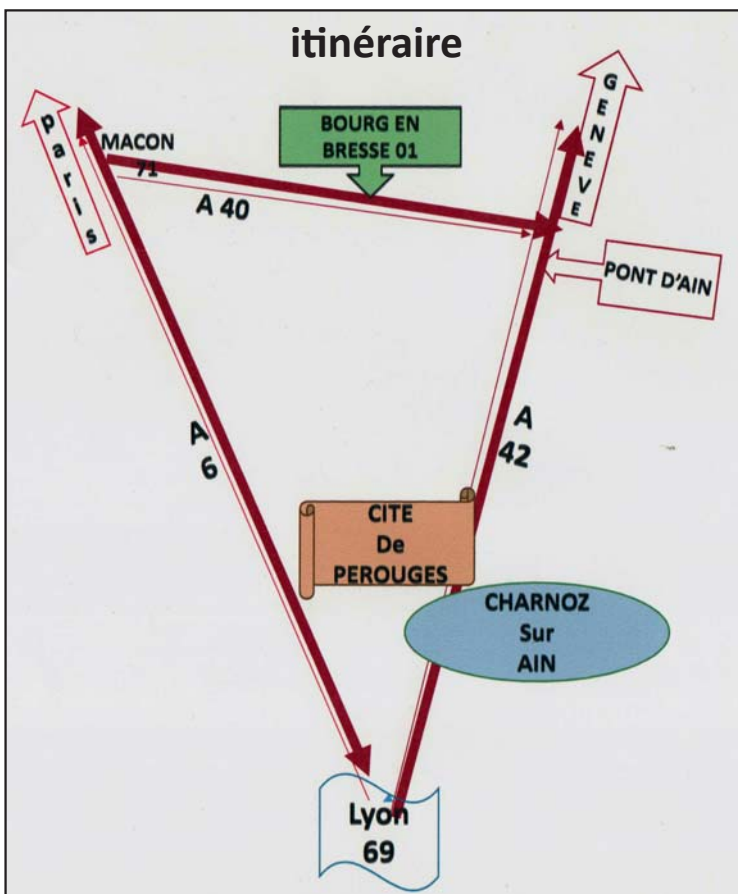
En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race

Un deuxième juge sera désigné si le nombre de chiens dépasse 50 chiens environ.

Se munir du certificat antirabique.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.



Hébergement :

- Hôtel restaurant LE LION D'OR
16 Place Vaugelas 01800 MEXIMIEUX Tél 04 74 61 00 89
- Hôtel IBIS
Allée Pré Caillat 01700 BEYNOST Tél 04 72 88 06 80
- Hôtel Restaurant Le Riccoty
668 Route de Loyettes Blyes Tél 04 74 37 51 30



CHARNOZ
SUR AIN

BiOMill
SUPER PREMIUM PET FOOD

DEMANDE D'ENGAGEMENT

43^e NATIONALE D'ÉLEVAGE SAINT BERNARD - DOGUE DU TIBET - AIDI

une feuille par chien (photocopies acceptées)

les engagement papiers doivent obligatoirement être adressés à :

Brigitte GALBRUN - NE CFSBDT - Les Gallicourts - 115 Chemin de la Size - 74190 PASSY

accompagnée obligatoirement de votre règlement par chèque à l'ordre du **C.F.S.B.D.T.**,

ainsi que la photocopie du certificat de vaccination antirabique

pour les chiens venant de l'étranger ou d'un département français contaminé

Renseignements : Françoise CLERGET au 04 74 51 95 18 - c_clerget@orange.fr

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

RACE : _____

Sexe : Mâle Femelle Poil long Poil court (pour les Saint-Bernard)

Nom du Chien : _____

Identification : _____

LOF : _____ Né le : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ n° Adhérent : 2018/ _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Classe d'engagement : Ouverte Champion Jeune 9/18 mois Intermédiaire 15/24 mois
Débutant 9/12 mois Puppy 6/9 mois Baby 4/6 mois Vétéran
TAN (à partir de 15 mois) Confirmation Confirmation à titre initial

Lot d'affixe (préciser l'affixe : _____) Lot de Reproducteur

Le qualificatif Excellent permettra, ainsi que l'obtention du TAN, de faire entrer ou de faire progresser votre chien dans la grille de sélection. les qualificatifs EXC ou EXC + permettra de faire progresser votre chien pour le titre de champion club.

Les chiens sans origine connue doivent être engagés en classe ouverte et TAN obligatoire.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

		Adhérents	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	47 €	35 €	
2 ^e chien (appartenant au même propriétaire)	39 €	27 €	
Pour chacun des suivants (appartenant au même propriétaire)	29 €	17 €	
Baby, Puppy, Débutant	26 €	14 €	
Vétéran	12 €	6 €	
Repas Samedi soir	32 €	32 €	
Repas Samedi midi	10 €	10 €	
Repas dimanche midi	10 €	10 €	
TAN (à partir de 15 mois)	32 €	16 €	
Total des engagements			

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire

Engagements internet : www.cedia.fr

**Transaction par internet :
1€ supplémentaire pour frais administratifs.**

Clôture des engagements : 8/09/18 (date de réception)

Aucun engagement ne sera remboursé

Par mon inscription, j'autorise le CFSBDT à reproduire les photographies prises officiellement lors de la manifestation, et ce sans contrepartie aucune.

**POUR L'ENGAGEMENT EN CLASSE PAIRES ET COUPLES
LA PRÉSENTATION DE LA CARTE D'IDENTIFICATION POURRA ÊTRE DEMANDÉE
LORS DE L'INSCRIPTION.**

Lots d'affixe et de reproducteurs gratuits.

Confirmation gratuite pour les chiens inscrits en classe individuelle.

Pour les chiens venant simplement pour la confirmation : 45 €
34 € pour les adhérents du club.



Club français du Saint-bernard et du dogue du Tibet

Affilié à la S.C.C. agréée par le Ministère de l'Agriculture
Siège social 3, place de l'église 02400 Epaux-Bézu

DEMANDE D'ADHESION **RENOUVELLEMENT D'ADHESION**

(À REMPLIR EN MAJUSCULES) N° adhérent : _____

Nom 1 : _____ Prénom : _____

Nom 2 : _____ Prénom : _____

(pour cotisation ménage)

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ E mail : _____

Profession (facultatif) : _____ Nationalité (facultatif) : _____

Parrain : _____

Cotisation

Pour le renouvellement, la cotisation doit être réglée avant la fin du 1er trimestre

Membre actif:.....40 € Couple:.....52 €
Membre bienfaiteur:.....80 € Couple bienfaiteur.....104 €

Espèces Mandat à l'ordre de Mme GALBRUN
Chèque bancaire à l'ordre du CFSBDT Virement à l'ordre du CFSBDT
IBAN: FR76 1027 8061 6600 0201 0320 166
identifiant-BIC-(adresse swift): CMCIFR2A

Date :

Signature

Avez-vous un saint-bernard... oui Non

Poil long Poil court

Avez vous un dogue du Tibet ...oui Non

Couleur

Nom du chien : _____ Affixe : _____ LOF : _____

Puce n° (ou tatouage): _____ Né(e)le : _____ Producteur : _____

MEME SI VOUS PAYEZ PAR VIREMENT, MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS SCANNER LE DOCUMENT CI-JOINT REMPLI, AFIN DE NOUS PERMETTRE DE MAINTENIR NOS FICHIERS A JOUR.

A adresser à la trésorière :

Mme Brigitte GALBRUN

Les Gallicourts - 115 chemin de la Size - 74190 PASSY

bf.galbrun@gmail.com

page Web Saint-bernard: www.saint-bernard.asso.fr

Page Web Dogue du Tibet: www.doguedutibet.org